



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



**CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER 6132 - CM**

**DECISION N° 4 18 /DP/ MINHDU/PDVIR/RGS/RPM/RPMJ/10-2023 DU 18 OCT 2023
PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS
(DP) N°0001/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/05-2023 DU 05/05/2023 RELATIVE AU
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DU SUIVI DE LA PRISE EN
CHARGE DES SURVIVANTES DE VBG/VCE/EAS/HS DANS LES VILLES DE BATOURI,
DOUALA, KOUSSERI, KUMBA, MAROUA, NGAOUNDERE ET YAOUNDE.**

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu** Le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu** Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La loi de finance N°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu** La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** La circulaire N° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La sollicitation à manifestation d'Intérêt N°001/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/RGS/2022 DU 03 JANVIER 2023 ;
- Vu** Le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt signé du comité ad hoc en date du 21 mars 2023 ;

- Vu La lettre n°055/L/MINHDU/PDVIR/CSPM/Sec/2023 du 24 avril 2023 de la CSPM validant le rapport de préqualification et la demande de propositions
- Vu La demande de propositions (DP) N°0001/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/05-2023 DU 05/05/2023 ;
- Vu Le procès-verbal de négociation signé par le comité ad hoc du 26 août 2023
- Vu La lettre N°145/L/MINHDU/PDVIR/CSPM/Sec/2023 du 03 octobre 2023 de la commission Spéciale des Marchés Publics donnant l'avis favorable à la proposition d'attribution

DECIDE :

Article 1^{er} : Le consultant (firme) ci-après cité est retenu comme adjudicataire du contrat relatif à la demande de propositions (DP) N°0001/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/05-2023 DU 05/05/2023 susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai
GROUPEMENT RIDEV/AGROBIO/ ENERGY/CI2D BP : 7535 YAOUNDE, Téléphone : +237 699 99 40 85 / 674 96 09.13 email : ridevcam@ridev.org	45 000 000 FCFA HTVA 53 662 500 FCFA TTC	12 Mois répartis en deux tranches Tranche ferme : 05 mois Tranche conditionnelle : 07 mois

Article 2 : - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 18 OCT 2023

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Chronos/Archives
- GROUPE MINUTE SARL



Le Ministre

Coûtès née Ketcha Célestine